

AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 24, alinéa 1 de la loi du 19 décembre 2008 relative à la protection et la gestion de l'eau, le public est informé par affichage à la maison communale **pendant 15 jours** que;

La S.A. Simon-Christiansen & Associés Ingénieurs-conseils, 85-87, Parc d'Activités Capellen L-8303 Capellen, a introduit pour le compte de la S.A. Lux-Autoland, 17, op der Haart L-9999 Wemperhardt une demande d'autorisation relative à la gestion des eaux dans le cadre de l'installation et de l'exploitation d'un nouvel atelier avec showroom à Troisvierges.

Le dossier est enregistré sous le numéro EAU/AUT/20/0799.

Troisvierges, le 13 octobre 2020
le bourgmestre
signé Edy Mertens



Transmis en copie à l'Administration de la Gestion de l'Eau, 1, avenue du Rock'n'Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, suite à sa lettre du 8 octobre 2020, no. dossier EAU/AUT/20/0799.

Troisvierges, le 13 octobre 2020
le bourgmestre
signé Edy Mertens



(enlever le 29.10.2020)